RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 D 00134
Numéro SIREN : 390 937 951
Nom ou dénomination : S.C.M. SIMAA

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2019 sous le numéro de dépôt 8905

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

19 RUE RENE ROUCHY - BP 80003
49055 ANGERS CEDEX 02
sur le site : www.infogreffe.fr

TEL : 02.41.87.89. (30 ou 31)

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET CHAVANES STRATEYS
19 rue de Vintimille
75009 Paris 09

V/REF :
N/REF : 93 D 134 / 2019-A-8905

Le greffier du tribunal de commerce d'Angers certifie qu'il a reçu le 18/04/2019, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 31/01/2019
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société

S.C.M. SIMAA
Société civile de moyens
51 rue de la Foucaudiere
49800 Trélazé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-8905 le 18/04/2019

R.C.S. ANGERS 390 937 951 (93 D 134)

Fait à ANGERS le 18/04/2019,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE D' ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)

S.C.M. SIMAA

SOCIETE CIVILE DE MOYENS AU CAPITAL DE 26.320 Euros
SIEGE SOCIAL : 51, rue de la Foucaudière - 49800 TRELAZE
390 937 951 R.C.S. ANGERS

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 31 Janvier 2019

- la Société **SEL GRAAL**, SELARL de médecins au capital de 22.001 euros, dont le siège social est à TRELAZE (49800) – 51 rue de la Foucaudière, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 814 705 604, inscrite au tableau du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Maine et Loire sous le numéro 49/2015-7, représentée par le Docteur Dana DARABI, en sa qualité de cogérant,

agissant en qualité d'associé unique de la SCM SIMAA (ci-après « la Société »),

et en présence du Docteur Philippe LATCHER en sa qualité de cogérant de la Société,

après rappel du retrait du Docteur Olivier GESLIN en qualité d'associé exerçant au sein de la SEL GRAAL,

sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Docteur Olivier GESLIN de son mandat de cogérant,
- Nomination du Docteur Rébecca JOURJON en qualité de cogérante,
- Pouvoirs pour les formalités.

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé unique,

prend acte de la démission du Docteur Olivier GESLIN de ses fonctions de cogérant à effet du 31 décembre 2018.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique,

nomme aux fonctions de cogérante, sans limitation de durée et à effet du 1er janvier 2019 :

- ✓ Madame le **Docteur Rébecca JOURJON** épouse COUSIN, demeurant à ANGERS (49100), 6 rue du relais de la poste

laquelle déclare accepter les fonctions de cogérante qui lui sont conférées en précisant qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne s'oppose à sa nomination.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique,

délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités, notamment de dépôt et d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par l'Associé unique et un cogérant.

L'associé unique
Société SEL GRAAL,
représentée par le Docteur Dana DARABI, cogérant

Docteur Philippe LATCHER, cogérant de la SCM SIMAA